

## DELIBERATION DU BUREAU DU 10 JUILLET 2023 – MORBIHAN HABITAT

Le 10 juillet 2023 à 17H00, les membres du Bureau se sont réunis au siège de Morbihan Habitat, 6 avenue Edgar Degas à Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 29 juin 2023.

<b>Membres présents :</b> Mme Hortense LE PAPE M. Marc BOUTRUCHE Mme Marie-Hélène HERRY M. David ROBO M. Pierre GUEGAN Mme Yolande HANVIC <b>Membre excusé ayant donné pouvoir :</b> M. Fabrice LOHER (pouvoir à M. BOUTRUCHE)	<b>DELIBERATION N°33.BU-2023-07-10</b>	
	<b>HENNEBONT</b> Kérihouais	Convention de partenariat Journal vidéographique

La maison de quartier de Kérihouais et le service Politique de la Ville développent un travail d'expression des habitants au travers d'un média qui diffuse l'actualité du quartier dans la lignée du journal P'tit Zoom de l'association ON EN KOZ.

Par le soutien technique de l'association « j'ai vu un documentaire », il est prévu de créer des capsules vidéographiques qui pourront s'apparenter, à une WebTV et seront disponibles sur une chaîne dédiée sur YouTube.

L'information sera transmise aux habitants du quartier via un flyer distribué dans les boîtes aux lettres au moment de la mise en ligne.

Ce flyer comportera les titres et le sujet des capsules vidéo, le nom de la chaîne à suivre sur YouTube ainsi qu'un QR code pour y avoir un accès direct. Les capsules vidéo seront également accessibles sur les ordinateurs de la maison de quartier.

Ce projet est inscrit dans la programmation d'actions TFPB 2023 (Kérihouais) et doit se dérouler de septembre à décembre 2023.

Un bilan quantitatif et qualitatif sera adressé aux différents partenaires.

Il est demandé à Morbihan Habitat une subvention de 1 500 euros. A noter, le partenariat financier de cette action comprend une subvention de l'Etat (Politique de la Ville) à hauteur de 2 000 euros, de la Ville d'HENNEBONT pour 3 000 euros, du CCAS d'HENNEBONT : 1 000 euros et de la CAF56 pour 500 euros.

---

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- valide la participation financière de Morbihan Habitat,
- autorise le Directeur général à signer la convention de partenariat avec l'association « j'ai vu un documentaire ».

Accusé de réception en préfecture  
056-275600047-20230710-33BU-2023-07-10-DE  
Date de télétransmission : 12/07/2023  
Date de réception préfecture : 12/07/2023

*Mise en ligne le 19-07-23 jusqu'au 19-09-23*

